

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société CHAUSSON MATERIAUX. relative au projet de mise en place d'une plateforme de transformation, traitement, stockage et picking du bois sur la Commune de Saint Jean d'Angély (zone Arcadys III – 1 av Gustave Eiffel) fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du **lundi 18 décembre 2023 au vendredi 19 janvier 2024 inclus, soit durant 33 jours**.

L'activité est classée sous la rubrique 3700 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le dossier soumis à enquête comporte notamment une étude d'impact et une étude de dangers.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société CHAUSSON MATERIAUX - 60 rue de Fenouillet – Centre commercial Hexagone – 31140 SAINT ALBAN – Contact : M. DUARTE – 06 75 71 32 54 – nicolas.duarte@chausson.fr

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête, le dossier, les avis émis peuvent être consultés sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie de SAINT JEAN D'ANGELY.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la Préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Mme Béatrice AUDRAN, retraitée de la fonction publique territoriale, est désignée en qualité de commissaire enquêteure et M. Dominique LEBRETON, retraité de l'Armée, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant toute l'enquête, un exemplaire du dossier et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie de Saint Jean d'Angély, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées à la mairie de Saint-Jean d'Angély – Hôtel de Ville – BP 10082 – 17415 Saint Jean d'Angély, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Saint Jean d'Angély dans les conditions suivantes:

- le **lundi 18 décembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00**
- le **jeudi 11 janvier 2024 de 14 h 00 à 17 00**
- le **vendredi 19 janvier 2024 de 08 h 30 à 11 h 30**

Il transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées au Préfet, dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie de Saint Jean d'Angély où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues aux articles L300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.